

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 357

présenté par

Mme Allain, M. Baupin, Mme Bonneton et les membres du groupe écologiste

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi les troisième et quatrième lignes de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 13 :

- 40 et - 10
- 60 et - 20

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cohérence avec l'amendement précédent, il convient de faire bénéficier les bénéficiaires des tarifs mentionnés aux articles L 337-3 et L 445-5 d'une incitation plus forte à réaliser des économies d'énergie en garantissant un bonus minimal dès l'année 2014.